



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Arrêté n°

Arrêté interpréfectoral portant approbation des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation inter bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne : littoral Charentais-Maritime

Le préfet de la région Midi Pyrénées
Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Le préfet de la région Centre
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, R.566-6, R.566-7, R.566-8, R.566-9, relatifs à l'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°2013-015 du 11 janvier 2013 du préfet de la région Midi Pyrénées, préfet du département de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour Garonne ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne du 26 novembre 2012 fixant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne et notamment la désignation du territoire interbassin « Littoral Charentais maritime » ;

Vu les circulaires du ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie :

- n° DEVP1114677C du 5 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation ;

- n° DEVP1228419C du 16 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

- n° DEVP1320796C du 14 août 2013 relative à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et à l'utilisation des cartes des risques pour les territoires à risque important d'inondation ;

Vu l'avis de la commission inondation de bassin Adour-Garonne du 11 juin 2014 ;

Vu la consultation écrite des membres de la commission administrative du bassin Adour-Garonne du 28 septembre 2014 ;

Vu l'avis du comité de bassin Adour-Garonne du 29 septembre 14 (délibération n°DL/CB/14-21) ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi Pyrénées, délégué de bassin Adour Garonne et du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne ;

ARRÊTENT

Article 1 - Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation, pour le territoire à risque important d'inondation : Littoral Charentais-Maritime des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne sont approuvées. Elles complètent les informations existantes relatives aux risques d'inondation sur ces territoires.

Article 2 - Ces cartes, ainsi que leur rapport d'accompagnement, comme celles des autres TRI du bassin Adour Garonne (sauf Arcachon), sont mises à la disposition du public : au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région à laquelle le TRI est rattaché (cf tableau en annexe détaille les communes par TRI, les communes concernées ainsi que les adresses des DREAL de rattachement).

Elles sont également consultables et téléchargeables sur le site internet de la DREAL Midi Pyrénées, DREAL du bassin Adour Garonne, Rubrique Risques Naturels
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-des-tri-a9499.html> .

Article 3 - Le préfet de région Poitou Charentes, le préfet de Charente-Maritime, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou Charentes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne ainsi que le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées.

Toulouse, le - 3 DEC. 2014



Pascal MAILHOS

Orléans, le 29 DEC. 2014



Michel JAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

ANNEXE à l'arrêté portant approbation des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation inter bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne : littoral Charentais-Maritime

Liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Liste des communes concernées	DREAL de région où les cartes sont consultables
TRI du Littoral Charentais-Maritime TRI inter-bassin	- commune de Meschers sur Gironde, - commune de Saint Georges de Didonne, - commune de Royan, - commune de Vaux sur Mer, - commune de Saint Palais sur mer, - commune de Les Mathes, - commune de La Tremblade, - commune d'Arvert, - commune de Chaillevette, - commune de Mornac sur Seudre, - commune de L'Eguille, - commune de Saujon, - commune de Le Gua, - commune de Nieulle sur Seudre, - commune de Saint Just Luzac, - commune de Marennes, - commune de Bourcefranc le Chapus, - commune de Hiers Brouage, - commune de Beaugeay, - commune de Moeze, - commune de Saint Froult, - commune de Port des Barques, - commune de Saint Nazaire sur Charente, - commune de Soubise, - commune d'Echillais, - commune de Saint Hippolyte, - commune de Rochefort, - commune de Tonnay Charente, - commune de Breuil Magne, - commune de Vergeroux, - commune de Saint Laurent de la Prée, - commune de Fouras, - commune de Yves, - commune de l'Ile d'Aix, - commune de Saint Trojan les Bains, - commune de Le Grand village Plage, - commune de Le château d'Oléron, - commune de Dolus d'Oléron, - commune de Saint Pierre d'Oléron, - commune de Saint Georges d'Oléron, - commune de La Brée les bains, - commune de Saint Denis d'Oléron, - commune de Chatelaillon-Plage	DREAL Poitou-Charentes 15 rue Arthur Ranc BP 60539 86020 POITIERS

